

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil quinze

Le 27 avril à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 22 avril 2015

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - Sarah HIDERLEY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : David MENCÉ - David MENARD.

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. PRESENTATION VSB ENERGIES NOUVELLES

Mme Rachel COUTANT et M Erwan CADIET, en charge du projet éolien à l'étude sur le sud de la commune viennent rendre compte de l'avancée du dossier :

Pour rappel, le projet d'origine remonte à 2004 pour VSB. Il a du être mis en attente du fait de la création des ZDE (Zones de Développement Eolien).

Relancé en 2013, le projet actuel compte 4 éoliennes et vient de faire l'objet de rencontres avec tous les services de l'Etat.

Un mât de mesure est installé depuis le mois de novembre 2014 sur une des parcelles des « Pièces du Bois » pour une durée d'un an minimum. Ceci permet à la société VSB énergies nouvelles de recueillir des données sur les vitesses et directions de vent du site.

En parallèle, des études sont menées par des bureaux d'études spécialisés : étude naturaliste, étude acoustique, étude paysagère, pour une période qui va jusqu'en octobre 2015.

Avec l'ensemble de ces éléments, la demande d'autorisation d'exploiter pourra en principe être déposée en Préfecture fin d'année 2015.

Afin de présenter ces premiers résultats d'études et d'échanger avec les habitants, la société VSB énergies nouvelles tiendra une permanence en mairie de Grand-Auverné le samedi 13 juin 2015 de 9h30 à 12h30.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3. PAVE : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES.

Rendu obligatoire par la loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, complétée par le décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 et la directive d'application de la loi 2005-102, le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics est un outil de programmation qui devrait permettre d'adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population, y compris aux personnes handicapées, et s'assurer que la chaîne de déplacements (des bâtiments existants, à la voirie, aux espaces publics ...etc) est accessible dans toute sa continuité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, notamment pour l'usage de la marche des personnes âgées, pour des raisons de santé publique et de maintien de l'autonomie.

Le 18 février 2013, la commune a déjà délibéré pour adhérer à un groupement de commandes avec la Meilleraye de Bretagne, Moisdon la Rivière, Issé, Soudan et Louisfert, et permettre à la DDTM de lancer une consultation collective pour la passation de marchés de prestations pour la réalisation de ce programme pour chacun de ses membres.

Le projet n'ayant pas abouti, il convient de délibérer à nouveau pour exprimer la volonté du conseil municipal et nommer un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein de ce groupement dont la commune de Moisdon la Rivière serait coordonnatrice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ Décide d'adhérer à la convention de groupement de commandes pour la réalisation de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.
- ❖ Désigne M Dominique DAUFFY délégué titulaire et M Laurent VETU délégué suppléant.
- ❖ Dit que l'opération est inscrite au budget pour 2800€, article 2031 chapitre 20.
- ❖ Donne mandat à Monsieur le maire pour la signature de la convention et tous les documents relatifs au PAVE.

4. ASSURANCES : CHOIX D'UN CABINET POUR ETUDE ET MISE EN CONCURRENCE.

Compte tenu du seuil des marchés publics et afin de faire un point précis sur les garanties souscrites, la commune avait passé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du cabinet DELTA CONSULTANT pour la renégociation de ses contrats d'assurance pour la période de 2011 à 2015 inclus.

Les dépenses annuelles constatées avaient significativement diminué suite à cette mise en concurrence :

années	Montant/€
2008	12229
2009	10446
2010	10886
2011	7566
2012	8754
2013	8567
2014	8927
2015	9872

Ces dépenses couvrent les risques liés aux responsabilités communales, aux biens communaux ainsi qu'aux personnes.

Le cabinet DELTA CONSULTANT d'Angers a de nouveau été sollicité car il convient de relancer une consultation pour la période qui va débiter le 1^{er} janvier 2016.

M le maire explique que dans un contexte de mutualisation, il a souhaité proposer une réunion des différentes communes concernées par un futur marché d'assurances le 22 avril dernier.

Lors de cette réunion, il est apparu que chaque dossier devait être étudié distinctement, pour tenir compte de la sinistralité et pour être au plus près des besoins de couverture de chaque commune. Aussi il conviendrait, avant toute forme de mutualisation, d'harmoniser les périodes de marché. Ainsi au lieu de renégocier pour 5 ans ou 4 ans, il est proposé de limiter la prochaine consultation à 3 ans (de 2016 à 2018 inclus), afin de faire coïncider la prochaine renégociation pour 7 communes sur les 19 de la Communauté de Communes.

De ce fait, le cabinet DELTA CONSULTANT qui avait fait une offre d'assistance à 2052 € TTC pour 4 ans, accepte de réduire de 10% le prix de sa prestation pour 3 ans, ce qui donne une proposition à 1846,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ❖ D'accepter la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation des contrats d'assurances de la collectivité proposée par le cabinet DELTA CONSULTANT d'Angers pour la période de 2016 à 2018 inclus.
- ❖ Que le montant de cette prestation de 1846,80€ TTC sera inscrit à l'article 617 chapitre 011 du Budget 2015.
- ❖ De donner mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents administratifs relatif à cette démarche.

5. AFFAIRES DIVERSES.

Création d'un conseil communautaire seniors « club 60 et plus » par la communauté de Communes : chaque commune est invitée à solliciter 2 membres, un homme et une femme de préférence.

Création d'un conseil communautaire juniors : à l'identique chaque commune est invitée à solliciter 2 lycéens.

Avec une réunion trimestrielle, ces deux conseils pourront être force de proposition pour la mise en œuvre d'activités ou de séjours de la CCC. Ils sont amenés à intégrer certaines commissions de la CCC.

Projet acquisition

Site TERRENA : suite à la proposition d'achat de la commune du 19 novembre 2014 rejetée par courrier reçu le 15 décembre, le conseil municipal avait décidé d'une proposition réévaluée envoyée le 11 février 2015.

Par courrier arrivé en mairie le 7 avril 2015, TERRENA confirme l'avis favorable de son conseil d'administration en date du 10 mars 2015 pour la somme proposée par la commune, mais fait connaître les réserves attachées à cet accord, à savoir une clause de non concurrence qui exclu l'ouverture de toutes activités semblables à celles exercées par la coopérative sur une période de dix ans.

M le maire donne lecture de sa réponse en date du 21 avril à TERRENA, exprimant la durée excessive de cette réserve de 10 ans et demandant qu'elle soit ramenée à 2 ou 3 ans maximum.

Communes nouvelles : présentation d'un document proposé par l'AMF mis à la disposition de tous les élus pour débattre ultérieurement du sujet.

Séance levée à 23h15

A Le Grand-Auverné, le 04 mai 2015

Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD

